

VILLE DE RIQUEWIHR**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE RIQUEWIHR
DU 31 OCTOBRE 2023**

Sous la présidence de Monsieur Daniel KLACK, Maire (absent du point 6b au 6g)

Etaients présents : Mrs, Mme SCHERRER Vincent- Marie Lucie FREGUIN - Jean Claude BUTTIGHOFFER, adjoints au maire.

Mmes, Mrs BAUER Denis, BUTTIGHOFFER Karen- DEMESSE Christine -HANSS Mathilde - Brigitte HAAS -Jean Daniel REBER - Thierry RENTZ - Sylvie STRIBY - Christine VOIRIN

Etaients absents excusés : Mr Jérôme STURMA qui donne procuration à Mr Thierry RENTZ, Mme Anne-Sophie LALEVEE qui donne procuration à Mme Marie Lucie FREGUIN

Ordre du jour :

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu de la séance du 26 septembre 2023
- 3) Agrément de la candidature - lot intercommunal de chasse
- 4) Autorisation de signature - convention de gré à gré lot de chasse intercommunal
- 5) Désignation d'un estimateur pour évaluer les dégâts causés par le gibier autre que le sanglier pour toute la durée du bail de chasse
- 6) Communications
 - a) Remerciements
 - b) Compte rendu de la commission d'implantation de la borne
 - c) Compte rendu de la commission technique du 19 septembre 2023
 - d) Compte rendu de la commission des finances du 5 octobre 2023
 - e) Compte rendu de la commission du vivre ensemble du 16 octobre 2023
 - f) Rapport d'activité Territoire d'énergie d'Alsace
 - g) Rapport sur la dernière séance de travail des Brigades vertes
 - h) Informations sur les déclarations d'intention d'aliéner 2023
 - i) Informations diverses
- 7) Cession gracieuse de terrains
- 8) Mise à disposition d'un endroit de stockage - signature d'un bail
- 9) Confirmation acquisition du bâtiment de La Poste
- 10) Demande de subvention football club - déplacement à Barfleur
- 11) Demande de subvention pour la création du musée européen du manga et de l'anime
- 12) Demande de subvention paroisse catholique -chapelle Saint Alexis
- 13) Prise en charge de frais d'hébergement - tournage émission TV

- 14) Prise en charge des frais relatifs à la fête de Noël des personnes âgées
- 15) Signature des conventions Marché de Noël 2023
- 16) Fixation des tarifs pour vente de mobiliers communaux
- 17) Tarifs communaux 2024
- 18) Macarons de stationnement résidents – DCM du 18 octobre 2022 à compléter
- 19) Modification de crédits Budget ville de Riquewihr
- 20) Modification de crédits Budget eau et assainissement
- 21) Informations sur les marchés en cours
- 22) Complément de rémunération- prime de fin d'année du personnel communal
- 23) Créations de deux emplois permanents
- 24) Suppression de deux emplois permanents
- 25) Modification du périmètre de territoire d'énergie d'Alsace
- 26) Divers

1) DESIGNATION D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, Le Maire propose que ce soit le plus jeune membre à savoir Mathilde HANSS. Mr Denis BAUER propose également sa candidature

Le conseil municipal, après vote, désigne Mme Mathilde HANSS.

POUR :10	CONTRE : 3	ABSTENTIONS :2
----------	------------	----------------

Le Maire associe à celle-ci, une secrétaire auxiliaire, prise en dehors de ses membres, qui assiste à la séance en l'occurrence la directrice générale des services.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

Le Maire évoque rapidement le compte rendu de la séance du conseil municipal du 26 septembre dernier.

Le procès-verbal du 26 septembre 2023 est adopté selon les modalités ci-dessous :

POUR : 12	CONTRE :	ABSTENTIONS : 3
-----------	----------	-----------------

3) AGREMENT DE LA CANDIDATURE - LOT INTERCOMMUNAL DE CHASSE

La société de chasse de Riquewihr et environs a fait parvenir en date du 24 octobre 2023 ses observations quant à la convention initiale de gré à gré qui leur a été transmise dans le prolongement des délibérations du conseil municipal de Riquewihr et des cinq autres communes associées au lot de chasse intercommunal.

Cette confirmation de candidature a été examinée par la 4Ci et a été jugée recevable. Elle nous a également permis de relever l'une ou l'autre incohérence dans le lot de chasse initialement

proposé. Le correctif apporté permet de revenir à une surface chassable globale de 1411,0261 dont 824.216 hectares pour Riquewihr assorti à un prix de loyer de 33 euros l'hectare/an, ceci en accord avec la société de chasse de Riquewihr et environs.

La différence de surface provient de la consultation des propriétaires privés de la forêt domaniale qui l'ont été à tort.

Il est donc proposé d'accepter la candidature de la société de chasse représentée par Mme Andrée TRAPET à la convention de gré à gré pour la période 2024/2033 avec un loyer par hectare de 33 euros/par an alors que 28 euros avaient été proposés à l'issue de la 4CI du 26 septembre dernier, tarif accepté lors de la séance du conseil du même jour.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de fixer à 824.216 ha dont 496.39 ha de surface boisée la contenance des terrains situés sur le ban de Riquewihr à soumettre à la location selon le plan modifié en annexe au tarif de 33 euros/l'hectare/an et ainsi corriger la délibération du 26 septembre dernier.

DECIDE d'agréer la candidature de la Société de Chasse de Riquewihr et environs représentée par Mme Andrée TRAPET, présidente.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 2
-----------	------------	-----------------

4) AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION DE GRE A GRE LOT DE CHASSE INTERCOMMUNAL

A l'occasion de la 4CI du 25 octobre 2023, en concertation avec les différentes communes, les représentants d'associations et les acteurs de la chasse certains articles de la convention de gré à gré ont été revus dont celui concernant les clauses particulières, la surface du lot et le tarif. La convention de gré à gré est en annexe de celle-ci.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré

Vu la réglementation applicable au droit de chasse en Alsace Moselle

Vu la décision des communes de Riquewihr, Béblenheim, Bennwihr, Hunawihr, Mittelwihr et Zellenberg de créer un lot unique de chasse intercommunal (DCM du 15 octobre 2014)

Vu les commissions 4ci du 26 septembre et du 25 octobre 2023

APPROUVE l'attribution du lot de chasse intercommunal d'une surface de 1411,0261 hectares (incluant la surface de Riquewihr de 824.216 hectares) dont 841.943 hectares de surface boisée en totalité, à la société de chasse de Riquewihr et environs représentée par Mme Andrée TRAPET, présidente pour un loyer annuel global intercommunal de 46571.58 euros dont 27199.12 euros pour Riquewihr

AUTORISE le maire ou son représentant délégué à signer la convention de gré à gré pour la période 2024 – 2033 ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 2
-----------	------------	-----------------

5) DESIGNATION D'UN ESTIMATEUR POUR EVALUER LES DEGATS CAUSES PAR LE GIBIER AUTRE QUE LE SANGLIER POUR TOUTE LA DUREE DU BAIL DE CHASSE

Il est proposé au conseil municipal de reconduire l'actuel estimateur de dégâts de gibier dans ses fonctions à savoir Mr Jean Baptiste WILLEM domicilié à Pfaffenheim.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE la reconduction de Mr Jean Baptiste WILLEM dans ses fonctions

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

6) COMMUNICATIONS

a) Remerciements

Les remerciements parvenus en mairie concernant l'envoi de fleurs pour des anniversaires et des noces d'or, ainsi que pour donner suite à des condoléances adressées à une famille en deuil.

b) Compte rendu de la commission d'implantation de la borne

La réunion de travail du 2 octobre a permis de progresser sur les futures conditions d'utilisation de la borne de sécurité à planter rue de la 1^{ère} armée. D'autres points comme l'autorisation des habitants de sortir indifféremment par la borne la plus proche de leur habitation ont été validés. Les réponses au sondage arrivent au compte-goutte, les premiers retours sont favorables à cette installation. La commission a fait le choix de ne pas rendre le questionnaire anonyme afin que les habitants citoyens s'engagent dans leurs réponses. L'équipe de « Riquewihl pour vous, avec vous » aurait souhaité un retour en anonyme afin de réceptionner selon eux plus d'avis.

Le cabinet d'étude SETUI rendra prochainement sa proposition de lieu d'implantation

c) Compte rendu de la commission technique du 19 septembre 2023

Les points abordés durant cette séance de travail concernaient principalement le nouvel aménagement du cimetière, les illuminations de Noël et les économies d'énergies à réaliser durant l'hiver à venir.

d) Compte rendu de la commission des finances du 5 octobre 2023

La plupart des points seront repris au cours de la séance à venir. Il est cependant rappelé que le cahier des charges de l'appel à projet concernant la 1^{ère} phase de travaux sur la friche de même que le contrat de maîtrise d'œuvre du futur parking souterrain ont été examinés et approuvés. Le rappel de stationnement des véhicules sur trottoirs avant verbalisation a également été approuvé à l'unanimité par la commission.

e) Compte rendu de la commission du vivre ensemble du 16 octobre 2023

Cette commission a traité de l'organisation de la fête de Noël des personnes âgées, point repris dans le présent ordre du jour, de même que de la fête de Saint Nicolas. Le contenu du prochain bulletin municipal a été abordé de même que l'organisation de l'exposition du 700^{ème} anniversaire du pacte d'amitié avec le Wurtemberg.

Mme Christine Voirin est surprise de ne pas être associée au chantier de l'organisation de l'exposition du 700^{ème} anniversaire, et fait part de ses vifs regrets. Le groupe « Riquewihr pour Vous, avec Vous » souhaite être intégré à la création de cet événement important. Les adjoints rappellent que cette exposition se réalise sous le couvert du Land de Wurtemberg et se gère sous l'égide du comité des fêtes en collaboration avec l'office du tourisme. Le COPIL a été constitué en fonction des associations porteuses de ce projet et ne relève pas de la commune cependant des retours seront fait régulièrement.

f) Rapport d'activité territoire d'Energie d'alsace

Le rapport est présenté sous forme de vidéo diffusée aux élus.

Mr Scherrer rappelle que Riquewihr a bénéficié récemment à deux reprises de l'aide d'Energie Alsace à hauteur de 25 000 euros pour la rénovation de l'éclairage public

<https://te.alsace/vos-ressources/rapports-dactivites/>

g) Rapport sur la dernière séance de travail des brigades vertes

Une nouvelle composition du conseil d'administration a été validé en assemblée générale extraordinaire.

Thierry RENTZ, notre délégué, rappelle le rôle des brigades vertes et l'ensemble du travail de sensibilisation réalisé par les 60 brigadiers et ceci tout au long de l'année

Un des chantiers le plus important et la lutte contre le moustique tigre qui n'est pas encore présent à Riquewihr mais contre lequel il revient d'ores et déjà de prendre des précautions.

Un concours de garde champêtre sera organisé en 2024, information à l'intention des potentiels candidats.

h) Informations sur les déclarations d'intention d'aliéner 2023

Mr le maire liste les terrains qui ont fait l'objet d'une déclaration d'aliéner depuis le début de l'année. Il y eu 30 déclarations depuis le 1^{er} janvier 2023.

i) Informations diverses**7) CESSION GRACIEUSE DE TERRAINS**

Mme Germaine TRAUTMANN domiciliée 9, rue du fond 67340 LICHTENBERG souhaite céder gracieusement à la ville deux petites parcelles de vigne d'une surface totale de 0.17 ares.

Il s'agit des parcelles section 6 N°351 d'une surface de 7 mètres carré et section 6 N°350 de 10m2.

Il est proposé d'accepter ce don de parcelle à l'euro symbolique utile à l'alignement du chemin rural.

Les frais de notaire seront à la charge de la ville.

La commission des finances a émis un avis favorable lors de sa séance du 5 octobre dernier

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'accepter le don de deux parcelles cadastrées section 6,350 et 351 à l'euro symbolique de Mme Germaine TRAUTMANN

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

8) MISE A DISPOSITION D'UN ENDROIT DE STOCKAGE – SIGNATURE D'UN BAIL

La société COSTRAL représentée par Mr Frédéric KUHLMANN, installée dans la zone d'activité en attente de travaux d'agrandissement est actuellement à l'étroit dans ses locaux. Cette entreprise nous a sollicité pour trouver une solution temporaire de stockage.

Après une rencontre et une visite des lieux, il est envisagé sous couvert d'un bail temporaire de six mois reconductibles de louer à l'entreprise COSTRAL une surface nue de 75 mètres carré dans le bâtiment viticole de la friche sur le même plateau que le stockage communal.

Cette location prendrait effet au 1^{er} novembre 2023 pour un loyer mensuel de 375 euros par mois et 25 euros de charges.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de louer une surface nue de 75m2 sise dans le bâtiment viticole de la friche avenue Jacques PREISS à l'entreprise COSTRAL à compter du 1^{er} novembre 2023 pour une durée temporaire reconductible de six mois pour un loyer mensuel de 375 euros et 25 euros de charge.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

9) CONFIRMATION ACQUISITION DU BATIMENT DE LA POSTE

En complément de la délibération du 5 septembre dernier autorisant le maire à signer un compromis de vente pour l'acquisition du bâtiment de la poste place Fernand ZEYER, la société POST IMMO souhaite s'assurer de notre volonté de maintenir un service postal à Riquewihr.

Il s'agit de s'engager aujourd'hui auprès de POST IMMO, sans préciser la forme que ce service de proximité prendra, sachant que plusieurs solutions sont réalisables tant dans l'actuel bâtiment que dans la future friche que ce soit sous le couvert d'un service postal où d'une Place des Services.

Il est proposé de rappeler à cette occasion à La POSTE que tant les élus que les habitants sont fortement attachés à ce service et que nous regrettons les fermetures toujours plus nombreuses et fréquentes du bureau qu'elles soient annoncées à l'avance ou par surprise. En effet, de plus en plus souvent les usagers trouvent porte close et déplorent le manque de communication de ce service de proximité.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de confirmer la volonté de la ville de maintenir un service postal sur le territoire de la commune selon une forme restant à définir

RAPPELLE leur attachement à un service public de qualité et déplore la baisse du service actuellement constatée

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

10) DEMANDE DE SUBVENTION FOOTBALL CLUB – DEPLACEMENT A BARFLEUR

Mme Brigitte HAAS ne prend pas part au vote

Le football club intercommunal a fait parvenir une demande de subvention pour la participation des vétérans du FC Riquewihr au tournoi annuel des Plus beaux Villages de France qui s'est tenu à Barfleur du 18 au 20 mai 2023.

12 joueurs y ont participé, et les nombreux justificatifs de déplacement sont joints au dossier de la demande.

La commission des finances réunit le 5 octobre dernier, après un débat fourni, a émis un avis majoritairement favorable pour le versement d'une aide de 1 500 euros sachant que plusieurs élus s'étaient plutôt prononcés pour une somme arrondie à 1200 € comme ce jour au conseil municipal.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 euros au football club intercommunal pour le déplacement à Barfleury dans le cadre de nos relations avec l'association des Plus Beaux Villages de France

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 11	CONTRE : 4	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

11) DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION DU MUSEE EUROPEEN DU MANGA ET DE L'ANIME

Le CEEJA basé à Colmar développe actuellement un projet de musée innovant en Europe dédié à l'art du manga et de l'anime : le MEMA. Un club des Mécènes est en cours de création et au vu des relations de Riquewihr avec le Japon et plus particulièrement Shirakawa-Go, il est proposé à la ville de Riquewihr de rejoindre ce dernier. Plusieurs actions, visites et visibilité sont proposées notamment un accès à l'exposition virtuelle HOKUSAI pour nos écoles en contrepartie d'un soutien de 1 500 euros pour 2023.

A noter que la Japan Week 2024 se tiendra hors saison à Colmar et pourra s'étendre jusqu'à Riquewihr qui s'est positionné, pour accueillir les 1000 visiteurs japonais attendus sur 6 jours

Après discussion la commission émet un avis favorable à un versement de 1 500 euros au Musée Européen de Manga et de l'Anime sous le couvert du CEEJA Colmar.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 euros pour la mise en œuvre du Musée Européen de Manga et de l'Anime sous le couvert du CEEJA Colmar.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 12	CONTRE : 3	ABSTENTION :
-----------	------------	--------------

12) DEMANDE DE SUBVENTION PAROISSE CATHOLIQUE -CHAPELLE SAINT ALEXIS

La présidente du conseil de fabrique nous a informé du mauvais état de la porte de la chapelle du Saint Alexis. Une réparation d'urgence à hauteur de 495.60 euros a été nécessaire pour maintenir un accès sécurisé à cette dernière.

Il est proposé de participer à cette réparation à hauteur de 330 euros et de verser cette somme à la paroisse catholique.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 330 euros pour réparation de la porte de la chapelle du Saint Alexis verser au conseil de fabrique de la paroisse catholique
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 15	CONTRE :	ABSTENTIONS :
-----------	----------	---------------

13) PRISE EN CHARGE DE FRAIS D'HEBERGEMENT – TOURNAGE EMISSION TV

L'Office de tourisme du pays de Ribeauvillé et la ville de Riquewihr ont été contactés par la société de production Kitchen Factory de l'émission « Tous en cuisine avec Cyril LIGNAC » diffusée sur M6 au quotidien de 18h40 à 19h40 pour tourner une émission au cœur du marché de Noël probablement le 30 novembre prochain.

En contrepartie de la visibilité offerte par l'émission (1,5 millions de téléspectateurs), la société de production souhaite la prise en charge de 6/7 chambres d'hôtel et de deux repas pour toute l'équipe de tournage avec à sa tête l'animateur Jérôme Anthony.

Il est proposé de répartir les frais d'hébergement et de restauration à hauteur de 50% avec l'Office de Tourisme. Le budget peut être évalué à maximum 1000 euros pour la ville de Riquewihr.

En aparté, le maire confirme que le dispositif de sécurité pour le marché de Noël sera identique à l'an passé. Le fait de libérer la rue du Gal de Gaulle de tous les stands est un point positif pour les services préfectoraux.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de prendre en charge à hauteur de 50% les frais d'hébergement et de restauration sur une journée/une nuit de l'équipe de tournage de « Tous en cuisine avec Cyril LIGNAC » qui sera présente à Riquewihr un jour de semaine du marché de Noël.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 7	CONTRE : 7	ABSTENTIONS : 1
----------	------------	-----------------

Lorsqu'il y a partage égal des voix et, sauf cas de scrutin secret, la voix du maire est prépondérante. Le maire ayant voté favorablement pour ce point celui-ci est accepté.

14) PRISE EN CHARGE DES FRAIS RELATIFS A LA FETE DE NOËL DES PERSONNES AGEES

La fête de Noël se déroulera le 9 janvier 2024 dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville, Comme chaque année, un déjeuner préparé et servi sera offert à tous les convives de plus de 70 ans et leurs conjoints ainsi qu'un petit cadeau de bienvenue. Pour les absents indisponibles pour raisons de santé où hospitalisés, un colis leur sera adressé, la valeur variant selon qu'ils ne soient personne isolée ou en couple.

Le magicien ADRIEN WILDE a été sollicité et est disponible pour la présentation de son spectacle durant 40 minutes au prix de 1 400 euros. Cette dépense est exceptionnelle sachant qu'une règle générale le cout de l'animation est plutôt de 700/900 euros.

Christine Voirin préfèrerait que la valeur des colis soit augmentée afin que cela profite à l'ensemble des personnes âgées plutôt que de financer une animation aussi couteuse

Ces dépenses liées à l'organisation de la fête de Noël des personnes âgées étant récurrentes chaque année, il est proposé de les réinscrire budgétairement sans délibération spécifique annuelle.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de financer pour l'organisation 2023 et des années à venir de la fête de Noël des personnes âgées la prise en charge d'un déjeuner, d'un cadeau d'accueil, d'un colis pour les personnes absentes pour raisons de santé et d'un spectacle pour animer l'après-midi.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 13	CONTRE : 1	ABSTENTION : 1
-----------	------------	----------------

15) SIGNATURE DES CONVENTIONS MARCHE DE NOËL 2023

Comme chaque année, il y a lieu d'autoriser le maire à signer les conventions relatives à l'organisation du marché de Noël selon les prérogatives habituelles.

Il s'agit de la convention de mise à disposition du domaine public en faveur du comité des fêtes, des conventions de partenariat avec les propriétaires de cours privées, la convention de mise à disposition de pompiers du corps local et la mise disposition de pompiers à Riquewihr par la commune d'Aubure.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les conventions et les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 14	CONTRE :	ABSTENTION : 1
-----------	----------	----------------

16) FIXATION DES TARIFS POUR VENTE DE MOBILIERS COMMUNAUX

Lors du rangement du grenier de l'école primaire à l'occasion de la journée citoyenne, plusieurs mobiliers scolaires non utilisés y étaient stockés. De même différents mobiliers sont en attente de déstockage dans le hall de la friche viticole.

C'est pourquoi, il est proposé de fixer les tarifs indiqués dans le tableau ci-dessous pour ces différents mobiliers qui seront proposés en vente aux particuliers.

	Désignation	Quantité	Prix
ECOLE	Etagère + 24 casiers	1	35 €
	Tables doubles avec banc	13	50 €
	Table simple	1	10 €
	Bureau	3	40 €
	Table solo avec banc	4	50 €
	Banc	4	25 €
	Table solo	3	10 €
	Chaise enfant	20	5 €
	Chevalet	1	50 €
Friche viticole	Glutton	1	2 500 €
	Chaudière maison Brandt DE DIETRICH	1	500 € avec démontage par l'acquéreur
	Chaudière à gaz WEISSHAUPT	1	1000 € avec démontage par l'acquéreur
	Tables bleus (double)	4	20 €
	Tableau	1	20 €
	Chaises paillage verte le lot de 4	1	20 €
	Meuble à lire	1	20 €
	Bureaux/Chaises/Caissons x 2 lots	2	50 €
	1 Table carré + 4 chaises	1	50 €
	2 Grandes tables rectangulaires + 6 chaises	2	50 €
	1 Petite table rectangulaire + 4 chaises	1	15 €
	1 Petite table ronde + 4 chaises	1	20 €
Friche viticole	Tables rectangulaires	4	10 €
	Grands portants	3	15 €
	Petits portants	2	10 €
	Bancs gris	12	25 €
	Bancs couleurs	3	25 €
	Bancs blancs	2	25 €
	Tableau de Riquewihr	1	100 €
	Pièces de grès	5	

	Meuble + 10 lits sieste enfants	1	50 €
Dépôt	Bordure granit gris (à enlever)	50	15 €
	Pavé granit rose, la pièce (à enlever)	500	2€

Toutefois les deux chaudières ainsi que le Gluton seront proposées à la vente sur Le Bon Coin et sur un site de vente d'enchères pour les collectivités.

Il est proposé de laisser une marge de manœuvre de + /- 15% de négociation pour les objets supérieurs à 500 euros.

La date de vente à retenir sera soit le 13 janvier, soit le 20 janvier 2024 de 9h00 à 12h30 et se déroulera dans le cadre d'une régie communale.

La commission des finances a émis un avis favorable lors de sa séance du 5 octobre dernier.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de mettre en vente sur un site unique qui sera la friche viticole les objets recensés ci-dessus selon les conditions évoquées.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

17) TARIFS COMMUNAUX 2024

Les tarifs ci-dessous ont fait l'objet d'un examen en commission des finances du 5 octobre 2023, certains faisant l'objet de légères revalorisations.

Tarifs communaux en €							
2023			2024				
LOCATIONS DE SALLES COMMUNALES Incluant la sonorisation							
Salle des Fêtes HDV	Habitant Riquewihhr	Extérieur	Salle des Fêtes HDV	Habitant Riquewihhr	Extérieur		
	Sans chauffage	300 €		800 €	Sans chauffage	300 €	800 €
	Avec chauffage	350 €		850 €	Avec chauffage	350 €	850 €
Cuisine incluse							
Salle de la Porte Haute	Habitant Riquewihhr	Extérieur	Salle de la Porte Haute	Habitant Riquewihhr	Extérieur		
	Sans chauffage	210 €		450 €	Sans chauffage	210 €	450 €
	Avec chauffage	240 €		480 €	Avec chauffage	240 €	480 €
Préau groupe			100 € par an				

scolaire gym + occupation domaine public CrossFit					
Salle du Château Sans chauffage Avec chauffage	Habitant Riquewihr	Extérieur	Salle du château Sans chauffage Avec chauffage	Habitant Riquewihr	Extérieur
	300€	800€		300€	800€
	Pas de location en hiver jusqu'au 31 mars	Pas de locatio n en hiver jusqu'a u 31 mars		Pas de location en hiver jusqu'au 31 mars	Pas de location en hiver jusqu'au 31 mars
Galerie communale	70 € par jour 85 € les vendredis, samedis, dimanches et jours fériés		Galerie communale	70 € par jour 85 € les vendredis, samedis, dimanches et jours fériés	
Galerie communale pendant le marché de Noël	Forfait de 2 500 € pour toute la durée de manifestation de Noël		Galerie communale pendant le marché de Noël	Forfait de 2 500 € pour toute la durée de manifestation de Noël	
Double des clés accès aux salles	60 €		Double des clés accès aux salles	60 €	

	2023		2024
LOCATIONS DES IMMEUBLES			
Autres immeubles (appartements, garages, jardins) Non soumis à l'indice INSEE +2 %	2% arrondi à l'€ supérieur	Autres Immeubles (appartements, Garages, jardins) Non soumis à l'indice INSEE +2 %	2% arrondi à l'€ supérieur
Jardins Communaux	65 € par an	Location jardins	65 € par an
Garages	Le garage par mois	Garages	Le garage par mois
Ecole	65 €	Ecole élémentaire	65 €

élémentaire					
Ecole maternelle	92 €		Ecole maternelle	92 €	
Parkings (par mois)	Habitant	Pro et extérieur	Habitant	Habitant	Pro et extérieur
Place des charpentiers	22 €	90 €	22 €	22 €	90 €
Steckgraben	22 €	90 €	22 €	22 €	90 €
Rue de la Piscine	22 €	90 €	22 €	22 €	90 €
Esplanade	22 €	90 €	22 €	22 €	90 €
remparts	15 €	Pas de location	15 €	15 €	Pas de location
Ecole maternelle	15 €	Pas de location	15 €	15 €	Pas de location
Rue des remparts					
Double des clés Arceau Parking	15 €		Double des clés Arceau Parking	92 €	
Télécommande Accès aux parkings	42 €		Télécommande Accès aux parkings	42€	
Réservation Parking public Droit de place 3 € en sus	50€ Droit de place 4€ en sus		Réservation Parking public	50€ Droit de place 4€ en sus	
Tarif Riquewihrien	25 € et 3 € par voiture en sus		Tarif Riquewihrien	25 € et 3 € par voiture en sus	

Forfait Post Stationnement	1 h 00	2.20€	Forfait Post Stationnement	1 h 00	2.20€
	2 h 00	3.60 €		2 h 00	3.60 €
	3 h 00	4.80 €		3 h 00	4.80 €
	4 h 00	6.00 €		4 h 00	6.00 €
	7 h 00	8.20 €		7 h 00	8.20 €
	7 h 25	40 €		7 h 25	40 €
	10 h 00	40 €		10 h 00	40 €
Stationnement BUS Place Jean Monnet	10h00	40€	Stationnement BUS Place Jean Monnet	10h00	40€
Stationnement Camping-cars	La nuit	10 €	Stationnement Camping-cars	La nuit	10 €
	3 h 00	10 €		3 h 00	10 €
	5 h 00	15 €		5 h 00	15 €
	5 h 25	30 €		5 h 25	30 €
	40 min.	Gratuit		40 min.	Gratuit

	Par tranche de 10 min < 2 h	0.40 €		Par tranche de 10 min < 2 h	0.40 €
	Par tranche de 10 min > 2 h	0.30 €		Par tranche de 10 min > 2 h	0.30 €
	22h00 à 8h00 : par tranche de 20 min.	0.20 €		22h00 à 8h00 par tranche de 20 min	0.20 €

Stationnement Parking du Vignoble Payable : 7j/7j de 8h00 à 22h00	40 min.	Gratuit	Stationnement Parking du Vignoble Payable : 7j/7j de 8h00 à 22h00	40 min.	Gratuit
	Par tranche de 10 min < 2 h	0.40 €		Par tranche de 10 min < 2 h	0.40 €
	Par tranche de 10 min > 2 h	0.30 €		Par tranche de 10 min > 2 h	0.30 €
	22h00 à 8h00 : par tranche de 20 min.	0.20 €		22h00 à 8h00 par tranche de 20 min	0.20

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC			
2023		2024	
Embarras Sur voie publique	50 €	Embarras Sur voie publique	50 €
Nettoyage d'un site pour donner suite à dépôt d'immondices	250 €	Nettoyage d'un site pour donner suite à dépôt d'immondices	250 €
Terrasse mobile	102 € le m ²	Terrasse mobile	110€ le m ²
Terrasse fixe	192 € x superficie en m ² + 91/365ème	Terrasse fixe	200€ x superficie en m ² + 91/365èmejjh
Camion de vente	20 €	Camion de vente	20 €

Cirque (Caution : 100 €)	15 €		Cirque (Caution : 100 €)	15 €	
Convention de partenariat Cours privées	275 € par stand dont 75 € pour enlèvement des déchets Dont 100 € reversés au comité des fêtes		Convention de partenariat Cours privées	275 € par stand dont 75 € pour enlèvement des déchets Dont 100 € reversés au comité des fêtes	
Stand Marché de Noël Par mètre linéaire	3.30 €		Stand Marché de Noël Par mètre linéaire /par jour	3.50	
Enlèvement des ordures ménagères Par stand durant le marché de Noël	alimentaire	Non alimentaire	Enlèvement des ordures ménagères Par stand durant le marché de Noël	alimentaire	Non alimentaire
	50 €	30 €		50 €	30 €
Tarifs sécurité Marché de Noël			Tarifs sécurité Marché de Noël		
Hôtel et meublé 4*	150 € + 2 € forfaitaire par chambre		Hôtel et meublé 4*	150 € + 2 € forfaitaire par chambre	
Restaurant	100 €		Restaurant	100 €	
Etablissement avec un stand devant	130 €		Etablissement avec un stand devant	130 €	
Tous commerces confondus	70 €		Tous commerces confondus	70 €	
Exposants	70 €		Exposants	70 €	
Viticulteurs	50 €		Viticulteurs	70 €	
Autres loueurs	50 €		Autres loueurs	50 €	
Autres loueurs de de 3 logements	60 € par logement ou chambre et 40 € les deux premiers		Autres loueurs de 3 logements	50 €	
				60 € par logement ou chambre et 40 € les deux premiers	
Enlèvement des ordures ménagères Par chalet durant	75 €		Enlèvement des ordures ménagères Par chalet durant le	75 €	

le marché de Noël		marché de Noël	
Salle du château Marché de Noël des Riquewihriens	70 € par stand pour 6 jours (Sans chauffage)	Salle du château Marché de Noël des Riquewihriens	70 € par stand pour 6 jours (Sans chauffage)
Vente de raisin	20 € par jour	Vente de raisin	20 € par jour

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Abonnement à l'année	Adulte	8 €	Abonnement à l'année	Adulte	8 €
	Lycéens et étudiants	4 €		Lycéens et étudiants	4 €
	Enfants - 16 ans	Gratuit		Enfants - 16 ans	Gratuit

ASSAINISSEMENT

2023		2024	
Contrôle et frais administratifs Prix Hors taxes	130 € HT	Contrôle et frais administratifs Prix Hors taxes	130 € HT

PHOTOCOPIES

2023		2024	
Document simple A3 A4 Copie couleur	par copie	Document simple A3 A4 Copie couleur	par copie
	0.30 €		0.30 €
	0.20 €		0.20 €
	1 €		1 €
Document Etat civil Extrait acte état civil Copie intégrale d'acte	par acte	Document Etat civil Extrait acte état civil Copie intégrale d'acte	par acte
	8 €		8 €
	16 €		16 €
Document urbanisme	Par copie	Document urbanisme	Par copie

Relevé matrice cadastrale Extrait PLU /cadastre	0,50 € 1 €	Relevé matrice cadastrale Extrait PLU / cadastre	0,50 € 1 €
DOCUMENTS DE STATIONNEMENT			
2023		2024	
Cartes	Prix	Cartes	Prix
Résident (durée du véhicule intra et extra muros)	4 € <i>(Substitution obligatoire de 2023 : 2 €)</i>	Résident (Durée du véhicule intra et extra muros)	4€
Travail / exposants Noël (annuel)	55 €	Travail / exposants Noël (annuel)	60€
Visiteurs à partir de 3j (Modification + que 5 ans)	4 € par jour Vendus par plaquettes de 10	Visiteurs à partir de 3j	5€ par jour Vendus par plaquettes de 10
Vendangeurs (durée des vendanges) (Modification + que 5 ans)	5 €	Vendangeurs (durée des vendanges)	6€
Résidence secondaire (Modification + que 5 ans)	25 €	Résidence secondaire	30€

CONCESSIONS CIMETIERE			
2023		2024	
Tombe	Concession	Tombe	Concession
Simple 30 ans	170 €	Simple 30 ans	170 €
Double 30 ans	340 €	Double 30 ans	340 €
Case columbarium 15 ans	310 €	Case columbarium 15 ans	310 €
Case columbarium 30 ans	620 €	Case columbarium 30 ans	620 €

DIVERS			
2023		2024	
Mise à disposition Personnel des services techniques + administratifs pour recherche copie PC/DP/AT + recherche généalogique Par agent, par heure	60 €	Mise à disposition Personnel des services techniques + administratifs pour recherche copie PC/DP/AT/facture Par agent, par heure	60 €
Véhicule communal Avec chauffeur par heure Pas de location du tracteur	90 €	Véhicule communal Avec chauffeur par heure Pas de location du tracteur	90 €
Prêt compteur d'eau	20 € HT	Prêt compteur d'eau	20 € HT
M3 d'eau	2 € TTC	M3 d'eau utilisé à l'occasion d'un prêt - forfait minima de 10m3	2 € TTC

ASSAINISSEMENT			
2023		2024	
Participation pour le financement de l'assainissement collectif		Participation pour le financement de l'assainissement collectif	
Maison individuelle HT		Maison individuelle HT	
Pour un premier logement :	3 100 €	Pour un premier logement :	3 100 €
Pour un deuxième logement :	2 500 €	Pour un deuxième logement :	2 500 €
Pour un troisième logement :	2 000 €	Pour un troisième logement :	2 000 €
Pour un quatrième logement et suivants	1 000 €	Pour un quatrième logement et suivants	1 000 €
Maison bi-famille, accolée ou groupes d'habitations HT		Maison bi-famille, accolée ou groupes d'habitations HT	
3 100 € / logement		3 100 € / logement	
Immeubles collectifs (toutes catégories) HT		Immeubles collectifs (toutes catégories) HT	
Pour un logement :	3 100 €	Pour un logement :	3 100 €
Pour deux logements :	2 800€ par logement	Pour deux logements :	2 800€ par logement
Pour trois logements :	2 500 € par logement	Pour trois logements :	2 500 € par logement

Pour quatre logements : logement	2 150 € par	Pour quatre logements : logement	2 150 € par
Pour cinq logements : logement	1 920 € par	Pour cinq logements : logement	1 920 € par
Pour "n" logements :	"n" x 1 550 €	Pour "n" logements : €	"n" x 1 550
Participation pour le financement à usage domestique HT		Participation pour le financement à usage domestique HT	
Résidence hôtelière et hôtel : logement où chambre	3 100 € + 30 % par	Résidence hôtelière et hôtel : logement où chambre	3 100 € + 30 % par
Restaurants - 100 m ² :	3 100 € + 100%	Restaurants - 100 m ² :	3 100 € + 100%
Restaurant + 100 m ²	3 100 € + 150%	Restaurant + 100 m ²	3 100 € + 150%
Sanitaires, Sociaux et Culturels un 2ème	3100 € 50 % pour bâtiment et suivants	Sanitaires, Sociaux et Culturels 50 % pour un 2ème	3100 € bâtiment
Artisanaux Industriels Commerciaux Agricoles, viticoles Autres	3 100 €	Artisanaux Industriels Commerciaux Agricoles, viticoles Autres	3100 €

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de fixer les tarifs 2024 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 12	CONTRE :	ABSTENTIONS :3 :
-----------	----------	------------------

18) MACARONS DE STATIONNEMENT RESIDANTS - DCM DU 18 OCTOBRE 2022 A COMPLETER

Par délibération du 18 octobre 2022, le conseil municipal avait décidé de la réglementation relative à l'attribution des macarons intra et extra muros.

Après quelques 10 mois de mise en œuvre et sur conseil de notre service juridique, il serait souhaitable de compléter la phrase ainsi : « un nouveau macaron uniquement pour les habitants et professionnels inscrits à la chambre des métiers et de l'artisanat en intra-muros »

Le restant de la délibération initiale ne subissant aucune autre modification.

Les restrictions concernant les véhicules de fonction intra-muros sont évoquées et justifiées.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de compléter la phrase indiquée dans la délibération du 18 octobre 2022 comme indiqué ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 13	CONTRE :	ABSTENTIONS : 2
-----------	----------	-----------------

19) MODIFICATION DE CREDITS BUDGET VILLE DE RIQUEWIHR

Lors du vote du budget primitif de la ville de Riquewihr, une somme de 100 000 euros avait été inscrite au budget primitif dans le l'opération voirie communale avec l'idée de débiter les travaux en fin d'année et poursuivre l'opération sur l'exercice 2024.

Il s'avère que le marché peut être lancé plus tôt et qu'il est donc nécessaire de modifier les crédits budgétaires ainsi :

Opération 1802 voirie communale – article 2151 - + 120 000 euros

Opération 2203 acquisition/ventes de terrain/études article 2112 : - 120 000 euros

De plus, il est nécessaire d'intégrer les crédits relatifs aux études qui sont à sortir de l'actif par un jeu d'écriture qui n'engendre aucun crédit supplémentaire, selon le tableau transmis par le SGC :

En section d'investissement au chapitre 041 :

- En recettes au compte 2033 : 6 008.75€ (intégration des frais liés à l'élaboration du PLU)
- En recettes au compte 2031 : 10 090.18€ (orgue protestant).

Soit un total en recettes de 16 098.93€

- En dépenses au compte 202 : 6 008.75€ (PLU)
- En dépenses au compte 21611 : 10 090.18€ (orgue protestant.)

Soit un total en dépenses de 16098.93€.

La commission des finances a émis un avis favorable lors de sa séance du 5 octobre dernier

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de donner une suite favorable aux modifications de crédits ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 15	CONTRE :	ABSTENTION :
-----------	----------	--------------

20) MODIFICATION DE CREDITS BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Pour le budget eau et assainissement concernant l'intégration des études, la modification suivante est attendue :

En section d'investissement au chapitre 041 :

- en recettes au compte 2031 prévoir 116€
- en dépenses au compte 2313 prévoir 116€

La commission des finances a émis un avis favorable lors de sa séance du 5 octobre dernier

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de donner une suite favorable aux modifications de crédits ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 15	CONTRE :	ABSTENTION :
-----------	----------	--------------

21) INFORMATIONS SUR LES MARCHES EN COURS

À la suite de l'appel d'offre lancé pour le marché aménagement de la voirie, rue des Tuileries, celui-ci est attribué à l'entreprise TP SCHMITT de Saint Hippolyte pour un montant TTC de 233 067.90 euros.

Le conseil municipal **PREND** connaissance de la conclusion de ce marché.

22) COMPLEMENT DE REMUNERATION- PRIME DE FIN D'ANNEE DU PERSONNEL COMMUNAL

Ce point est retiré de l'ordre du jour après concertation des services préfectoraux et du service comptable.

23) CREATIONS DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;
- Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants et ses articles L411-1 et suivants ;
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;
- Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale ;
- Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un emploi permanent de d'assistante administrative accueil/état civil et d'un chargé d'urbanisme/RH et comptabilité relevant

du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de service de 35. heures compte tenu de l'évolution des tâches à réaliser dans ces emplois
 Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Décide

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} novembre 2023, la création d'un emploi permanent de d'assistante administrative accueil/état civil et d'un chargé d'urbanisme/RH et comptabilité du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de service de 35. Heures sont créés
 L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur ces emplois permanents et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Article 3 : L'autorité territoriale est chargée de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

POUR : 15	CONTRE :	ABSTENTION :
-----------	----------	--------------

24) SUPPRESSION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2313-1 et R. 2313-3 ;
- Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants, ses articles L411-1 et suivants et ses articles L542-1 et suivants ;
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;
- Vu la délibération portant création de l'emploi permanent de deux emplois d'adjoint administratif
- Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale / de l'établissement public ;
- Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la suppression d'un 'emploi permanent de secrétaire/état civil et d'un emploi d'assistant de direction relevant du grade d'adjoint administratif, disposant d'une durée hebdomadaire de service de 35. heures compte tenu de l'évolution des tâches des emplois initiaux

Décide

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} novembre 2023, l'emploi permanent de secrétaire accueil/état civil et assistant de direction relevant du grade d'adjoint administratif disposant d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures est supprimé.

L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

POUR : 15	CONTRE :	ABSTENTION :
-----------	----------	--------------

25) MODIFICATION DU PERIMETRE DE TERRITOIRE D'ENERGIE D'ALSACE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-18 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de Sélestat du 24 juillet 2023 demandant l'adhésion à TEA pour la compétence « électricité » ;

Vu les délibérations des communes de :

- Boofzheim (67) par délibération du 28 novembre 2022
- Daubensand (67) par délibération du 15 novembre 2022
- Diebolsheim (67) par délibération du 28 novembre 2022
- Friesenheim (67) par délibération du 17 novembre 2022
- Herbsheim (67) par délibération du 6 février 2023
- Kogenheim (67) par délibération du 8 décembre 2022
- Rhinau (67) par délibération du 21 novembre 2022
- Rossfeld (67) par délibération du 21 novembre 2022
- Sermersheim (67) par délibération du 27 octobre 2022
- Witternheim (67) par délibération du 23 janvier 2023

demandant leur adhésion à TEA pour la compétence « électricité » ;

VU la délibération du Comité Syndical du 19 septembre 2023 donnant son accord à l'adhésion des communes listées ci-dessus et de la Communauté de Communes de Sélestat dès lors que les communes membres de cette dernière en auront approuvé le principe dans les conditions de majorité requises ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des parties que la Communauté de Communes de Sélestat et les 10 communes listées plus-haut adhèrent à TEA afin de lui transférer leur compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 19 septembre 2023, l'extension du périmètre de TEA à la Communauté de Communes de Sélestat et aux communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Witternheim ;

Le Maire propose au Conseil municipal **d'approuver** l'adhésion à TEA de la Communauté de Communes de Sélestat et des communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Witternheim.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Emet un avis **favorable** à l'adhésion de la Communauté de Communes de Sélestat et des communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Witternheim à
Demande à Madame la Préfète du Bas-Rhin et Monsieur le Préfet du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant le périmètre de TEA.

POUR : 15	CONTRE :	ABSTENTION :
-----------	----------	--------------

26) DIVERS

L'équipe « Riquewihr, Pour vous avec vous a formulé plusieurs interrogations : Elle souhaite obtenir un récapitulatif des coûts engagés par la ville concernant la procédure de préemption du bâtiment 1 rue de la couronne. Ce sont 551€ de frais d'avocat qui ont été engagés sachant que notre assureur nous assiste au titre de la protection juridique, aucun frais d'étude n'a été engagé et environ 40 heures de travail soit environ 2 000 euros ont été nécessaires en interne pour la gestion de ce dossier. le bâtiment aurait été financé par l'emprunt qui n'a pas été contractualisé.

L'équipe minoritaire se montre surprise que pour l'édition 2023 du marché de Noël, les associations de Riquewihr ne puissent plus installer leur propre chalet. Cette décision avait été évoquée lors d'une commission des finances de février 2022 avec cependant encore une année d'observation.

Le maire a pris cette décision au titre de la sécurité générale de la manifestation puisque la circulation est fluidifiée et a reçu l'assentissement des services de la Préfecture. Cependant le président du comité des fêtes signale qu'une alternative a été trouvée en concertation avec les associations qui ont toute fait part de leur accord et de leur satisfaction.

De plus autoriser les chalets associatifs n'aurait été équitable par rapport à l'interdiction d'ouverture des chalets des commerçants.

Il est à signaler en conclusion que les associations de la ville ne sont pas en difficultés financières toutefois si cela devait être le cas la commune serait à leurs côtés.

Les élus « Riquewihr, pour vous avec vous » souhaite qu'un membre du groupe minoritaire soit intégré au groupe de pilotage sur la friche viticole ou que ce groupe soit transformé en commission, au regard de l'importance du sujet. Il est signalé que lors des mises en commun de l'avancement des futurs travaux peu d'élus posent des questions et cela est toujours surprenant. Toutefois, il est proposé d'organiser des réunions supplémentaires et de communiquer plus amplement sans que la constitution du COPIL, décidée par délibération du conseil municipal, ne soit remise en cause.

Mr Jérôme STURMA fait part de ses craintes concernant les travaux futurs rue des tuileries. Il craint une information insuffisante des riverains. Précisons à ce sujet que ce chantier est maintenant engagé en accord avec les habitants qui ont été concertés lors d'une réunion publique à laquelle 95% des riverains ont participé. Des échanges sur place ont ensuite eu lieu pour les points sensibles qui subsistaient. Le maire estime que le dialogue a été de qualité et que les travaux peuvent se réaliser. Toutefois, le maire insiste afin que toute personne dans le doute vienne directement le voir en mairie, il fournira toutes les explications nécessaires.

La séance est clôturée à 21h10.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu de la séance du 26 septembre 2023
- 3) Agrément de la candidature – lot intercommunal de chasse
- 4) Autorisation de signature – convention de gré à gré lot de chasse intercommunal
- 5) Désignation d'un estimateur pour évaluer les dégâts causés par le gibier autre que le sanglier pour toute la durée du bail de chasse
- 6) Communications
 - a) Remerciements
 - b) Compte rendu de la commission d'implantation de la borne
 - c) Compte rendu de la commission technique du 19 septembre 2023
 - d) Compte rendu de la commission des finances du 5 octobre 2023
 - e) Compte rendu de la commission du vivre ensemble du 16 octobre 2023
 - f) Rapport d'activité Territoire d'énergie d'Alsace
 - g) Rapport sur la dernière séance de travail des Brigades vertes
 - h) Informations sur les déclarations d'intention d'aliéner 2023
 - i) Informations diverses
- 7) Cession gracieuse de terrains
- 8) Mise à disposition d'un endroit de stockage – signature d'un bail
- 9) Confirmation acquisition du bâtiment de La Poste
- 10) Demande de subvention football club – déplacement à Barfleur
- 11) Demande de subvention pour la création du musée européen du manga et de l'anime
- 12) Demande de subvention paroisse catholique -chapelle Saint Alexis

- 13) Prise en charge de frais d'hébergement – tournage émission TV
- 14) Prise en charge des frais relatifs à la fête de Noël des personnes âgées
- 15) Signature des conventions Marché de Noël 2023
- 16) Fixation des tarifs pour vente de mobiliers communaux
- 17) Tarifs communaux 2024
- 18) Macarons de stationnement résidents – DCM du 18 octobre 2022 à compléter
- 19) Modification de crédits Budget ville de Riquewihr
- 20) Modification de crédits Budget eau et assainissement
- 21) Informations sur les marchés en cours
- 22) Complément de rémunération- prime de fin d'année du personnel communal
- 23) Créations de deux emplois permanents
- 24) Suppression de deux emplois permanents
- 25) Modification du périmètre de territoire d'énergie d'Alsace
- 26) Divers

Etaient présents : Mrs, Mme SCHERRER Vincent- Marie Lucie FREGUIN - Jean Claude BUTTIGHOFFER, adjoints au maire.

Mmes, Mrs BAUER Denis, BUTTIGHOFFER Karen- DEMESSE Christine -HANSS Mathilde - Brigitte HAAS -Jean Daniel REBER – Thierry RENTZ - Sylvie STRIBY - Christine VOIRIN

Etaient absents excusés : Mr Jérôme STURMA qui donne procuration à Mr Thierry RENTZ, Mme Anne-Sophie LALEVEE qui donne procuration à Mme Marie Lucie Freguin

**Procès verbal certifié exécutoire pour ses pages N°107 à N°133, compte tenu de sa notification aux services préfectoraux, le 7 novembre 2023.
Et de sa publication en mairie de Riquewihr, le même jour.**

**La secrétaire de séance,
Mathilde HANSS**

**Le Maire,
Daniel KLACK**